

Spoliés en 1962 **Union Syndicale de Défense** Toujours spoliés en 2013

des Intérêts des Français Repliés d'Algérie

Populations déplacées contre leur gré

Association loi 1901 – J.O. n° 6894 du 3 août 1965 – SIRET 424 348 514 00011

U.S.D.I.F.R.A.

Membre fondateur et animateur du C.N.S.U.R. (Conseil National Supérieur de l'Union des Rapatriés)

Le Président

Les Renaudes

83210 SOLLIES-PONT

Tél. : 04 94 33 68 38

Fax : 04 94 33 35 25

Port : 06.09.78.58.92

www.pied-noir.eu

gabriel.mene@wanadoo.fr

Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône
Boulevard Paul-Peytral
13282 Marseille Cedex 20

Solliès-Pont, le 1^{er} mars 2013

Monsieur le préfet,

Je tenais par la présente à vous informer d'une nouvelle vente aux enchères publiques de biens de repliés d'Algérie à l'encontre de Monsieur Antonin Licari, 85 ans, et son épouse, à Berre l'Étang. La visite des lieux est prévue lundi 18 mars 2013.

Cet évènement se déroulera dans votre département.

Il est bon de rappeler que cette famille a déposé un dossier dans vos services afin de bénéficier des dispositions du décret 99-du 4 juin 1999 instituant une Commission nationale d'aide au désendettement des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée.

Ce dossier a été déclaré éligible par ladite commission et il semblerait que cela n'ait servi à rien.

La question de savoir à quoi peut donc servir cette commission nous vient à l'esprit.

Ces personnes, repliées d'Algérie, ont déjà été spoliées une première fois en 1962 pour raison d'État, sans être totalement indemnisées de la perte de leurs biens et des préjudices subis.

Cela fait 10 mois que nous harcelons les pouvoirs publics sur ce problème du règlement de ces dossiers de réinstallation déclarés éligibles aux dispositions du décret précité et toujours pas réglés, sans obtenir la moindre réponse.

Les rapatriés et les repliés ne supportent plus les promesses sans cesse renouvelées et jamais tenues.

Manifestement, une fois de plus, 50 ans après notre exode, nous en sommes restés au stade des promesses sans suites et je pense que vous comprendrez qu'il y a urgence à agir afin de bloquer ces ventes, car je crains que des troubles à l'ordre public ne soient à prévoir accompagnés d'une campagne de presse qui s'annonce très virulente.

Je tenais à vous en informer afin de vous permettre d'agir et d'éviter le juste courroux que ces tristes évènements ne manqueront pas de provoquer au sein de notre communauté.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Gabriel Mène

Copie à : Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le ministre de l'intérieur,
Mesdames et Messieurs les députés.